

Repères

COURRIER CONFÉDÉRAL
CGT

Au moment où nous bouclons ce numéro de Repères, le résultat des élections prud'homales n'est pas connu.

Une chose est certaine, le score réalisé par la CGT polarisera toutes les attentions et les commentaires.

Il sera en effet significatif de la combativité du monde du travail, et du potentiel de résistance, de luttes, d'avancées et d'unité d'action que recèle la situation.

Bien sûr, la CGT et chacune de ses organisations en tireront tous les enseignements nécessaires aussi bien en terme d'analyse qu'en terme de pratique.

En tout état de cause le profond

mécontentement qui règne parmi toutes les catégories de salariés, et qu'il nous faut travailler à transformer en action

plus soutenue, notre démarche prenant ses racines dans les revendications sont autant de bases sur lesquelles nous devons appuyer nos efforts.

Plusieurs succès obtenus ces dernières semaines le démontrent.

Et puis il est impératif de mettre en œuvre pleinement les décisions que

nous avons prises pour la remise la plus rapide possible des FNI 93 et le solde des cotisations 1992.



Après les prud'-hommes, revendications, actions, adhésions

N° 13.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.
Bulletin d'information du Bureau confédéral
Directeur de la publication : Alain Obadia
CP N° 1830 D 73
263 rue de Paris,
93516 Montreuil cedex
prix 3,60 Fr

SOMMAIRE

Succès

Actions : des succès encourageants _____

Dossier Protection sociale

La protection sociale : un domaine à part entière de l'activité revendicative _____

Communiqué

Sécurité sociale : le gouvernement osera-t-il ? _____

Le Courrier confédéral

■ A NOTER

Au sommaire du prochain numéro du Peuple, à paraître le 17 décembre :

- *Dossier emploi,*
- *l'enquête Bien-être au travail en Gironde,*
- *la diversification de l'UGICT,*
- *la transfusion sanguine,*
- *culture / emploi / progrès.*

■ A NOTER

Le n° 51 d'Analyses et Documents Économiques consacre un important dossier à la télévision du futur :

- *Télévision du futur : un champ pour l'action syndicale,*
- *Télévision du futur : ça nous regarde tous,*
- *Haute définition, par qui et pour qui ?,*
- *Normes et technologies au cœur des affrontements,*
- *Les enjeux révélés dans le cheminement des luttes.*

Derrière les problèmes de technologies et de normes se dessine l'un des enjeux décisifs de ces prochaines années. Enjeux économiques certes, mais aussi et surtout enjeu culturel et idéologique.



Actions : des succès encourageants

Au moment où beaucoup de personnes sont au chevet du syndicalisme, dissertent sur la division syndicale, l'atonie sociale, etc., viennent de se dérouler des actions dont l'ampleur et la signification semblent ne pas intéresser, de la même manière, les médias. Ceux-ci, après avoir orchestré une formidable campagne contre les salariés du service public et le droit de grève, délaissent l'information sur les résultats de ces conflits.

Pourtant, sans enjoliver la réalité dans les conflits des transports : cheminots, RATP, transports urbains, Air-France, nous trouvons une CGT dynamique, à l'initiative du débat avec les salariés, de leur rassemblement sur les revendications, des décisions démocratiques pour l'action et de l'unité pour la lutte la plus large.

A l'arrivée, des résultats : la direction de la RATP et le Gouvernement battus et un PDG démissionnaire ou démissionné ! Le patronat des transports urbains en difficultés pour imposer son projet de casse des garanties collectives, avec une nouvelle action annoncée pour le 15 décembre.

Des situations similaires sont aussi constatées chez les mineurs, dans les secteurs financiers notamment à la Société Générale, à l'Aérospatiale, etc.

Par notre démarche, l'ensemble des organisations syndicales se situent sur le terrain de l'action, parfois elles en prennent l'initiative pour nous prendre de vitesse et bloquer le débat sur les solutions.

Cette aspiration unitaire, cette capacité à la traduire en actions puissantes chaque fois que nous les construisons avec une réelle activité CGT, sont des données nouvelles

suite page 7



Quelques chiffres pour débattre et argumenter

Une sensibilité grandissante :

Selon un sondage de la SOFRES portant sur l'appréciation des français concernant le "bilan social", 56 % des mille personnes interrogées placent "le maintien de la protection sociale actuelle" en tête de leurs préoccupations. Ils sont 11 % de plus en quatre ans à craindre la pauvreté : 64 % des ouvriers, 62 % des employés, 43 % des cadres et intellectuels.

Un déficit relatif :

Le déficit du Budget de l'État se chiffre à près de 200 milliards de francs sur un total de 1 100 milliards de francs.

• Globalement, celui de la Sécurité sociale serait de 5 milliards de francs en 1992, sur un total de 1 200 milliards de francs (30 ou 40 milliards cumulés).

Les dépenses de santé coûtent trop cher mais pour qui ?

Le niveau des remboursements de Sécurité Sociale est passé de 76,5 % en 1980 à 73,6 % en 1991, au détriment des seuls ménages dont la part restant à charge est passée de 18,3 % à 19,2 % en une seule année.

En dix ans, la courbe de prix des médicaments non remboursables est passée de l'indice 100 à 240, celle des dépenses de santé de 100 à 160, celle des médicaments remboursables de 100 à 120.



Emplois, salaires, libertés, protection sociale, rien n'est exclu de l'activité revendicative.

L'ensemble s'articule et se nourrit de la diversité des situations concrètes, de l'expression et des aspirations des salariés.

Le refus des licenciements, la création d'emplois stables, qualifiés et mieux rémunérés, n'est-ce pas ce qu'il y a de plus utile pour l'industrie et les services publics ? De plus efficace pour améliorer les conditions de vie et de santé au travail ? De plus vital pour garantir un financement immédiat et durable à la Sécurité Sociale et l'ensemble des régimes de protection sociale ?

A l'inverse, l'ampleur de la régression dans ce dernier domaine va de pair avec l'explosion du chômage et de la précarité, la déstructuration des emplois et des acquis sociaux qui déchirent les liens de la solidarité et la dignité.

Le mal est si profond que les français sont plus nombreux à se sentir menacés par la pauvreté. Ils sont maintenant une majorité à placer la "PROTECTION SOCIALE" au premier rang de leurs préoccupations.

La protection sociale : un domaine à part entière de l'activité revendicative

L'effort provient toujours des salariés.

L'équilibre de la branche maladie a été obtenu par l'augmentation de 0,9 % de la cotisation et de 50 % du forfait hospitalier. Le nombre de médicaments non remboursés augmente, et leur prix explose. Le poste santé est passé au premier rang des dépenses familiales.

La CSG n'a rien d'équitable.

- Sur 30 milliards de francs en 1991, 1,9 milliard provient des revenus financiers du capital, plus de 28 milliards sur les revenus professionnels, les retraités et les chômeurs.

Le lien indissociable - emploi / salaires / protection sociale :

- 100 000 emplois créés représentent 5 à 6 milliards de rentrées pour la Sécu ;
- 1 million de chômeurs en moins, c'est 120 milliards de ressources nouvelles ;
- 1 % d'augmentation des salaires, c'est 8 milliards de francs. La revalorisation du SMIC à 7 500 francs, c'est 10 milliards.

Par contre :

- les exonérations patronales pour développer les plans précarité (jeunes, apprentis, contrats retour-emploi) ont représenté 6,3 milliards en 1991 de manque à gagner ;

La dimension des enjeux demande à être mieux perçue

Chaque jour qui passe appelle une réaction immédiate pour faire barrage aux mesures et projets de loi qui se succèdent pour accélérer le démantèlement des acquis sociaux et démocratiques, dans le cadre du Traité de Maastricht qui va s'appliquer au 1er Janvier 1993 :

- réduction des dépenses de santé, commercialisation des activités de transfusion sanguine, blocage de l'évolution des retraites dans les Caisses complémentaires, liquidation des services d'urgences et hôpitaux de proximité, réduction des allocations familiales, les raisons d'inquiétude et de mécontentement s'accumulent.

Elles s'ajoutent au refus d'une nouvelle ponction sur le pouvoir d'achat par l'augmentation de la CSG, les cotisations salariales ou de l'impôt, au nom de l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale.

MODIFICATION STRUCTURELLE DU FINANCEMENT, UNE RÉFORME FONDAMENTALE

Le fameux déficit ne sert plus seulement les vieilles recettes du Gouvernement et du CNPF pour réduire les prestations et les cotisations sociales. Il est utilisé pour justifier l'éclatement de la Sécurité Sociale en deux régimes, l'un d'assistance à minima, financé par les contribuables et placé sous la tutelle de l'État - l'autre d'assurance collective, financé par les cotisations sociales et placé sous la mainmise du CNPF avec le retour au paritarisme d'avant 1982.

Avec la création du fonds "anti-solidarité vieillesse" du ministre Teulade, la porte sera grande ouverte à l'effondrement du système de vraie Solidarité Nationale par Répartition qui fait l'identité française, au profit d'une autre logique de sélection et

d'exclusion fondée sur la fiscalisation-assurance-capitalisation. Ce serait un retour aux formules datant du début du Siècle, comparable au système Maxwell qui s'est écroulé en Angleterre, ou au modèle américain avec ses 35 millions de salariés sans couverture sociale.

DANS L'IMMÉDIAT, FAIRE BARRAGE À CE PROJET C'EST DÉFENDRE LE DROIT À LA RETRAITE À 60 ANS

63 milliards de droits acquis seraient "sortis" de la Sécu et des régimes spéciaux pour être transférés dans ce fonds... à fonds perdus ?... conduisant notamment à réduire d'un quart le budget de la CAF. L'enfance aussi trinquerait !...

Dès le 1er janvier 1993, les hommes et les femmes qui cotisent à la Sécurité Sociale et dans les régimes spéciaux n'auraient plus le financement garanti de certains droits acquis, parmi lesquels :

- la validation des périodes de service militaire, de préretraite, ou de chômage,
- les bonifications pour enfant élevé en travaillant et dès le premier (deux ans de bonification par an, majoration de 10 %, autres mesures spécifiques et avancement de l'âge de la retraite dans certains régimes professionnels...),
- allocation d'aide à la retraite à l'un des parents au foyer pour élever un enfant, y compris handicapé.

Vouloir séparer les droits contributifs et non contributifs est un piège dans lequel la CGT refuse de tomber. En vérité, les jeunes, les sans emplois, les mères de famille et l'enfance seraient les premières victimes de cette opération. Chacune et chacun sait ce qu'il risque d'y perdre, personne ne sait ce qu'il retrouvera au bout... Les décrets à venir en décideront ...

RIEN N'EST PLUS URGENT QUE D'ALERTE, SENSIBILISER, DEBATTRE ET AGIR AVEC LES SALAIRES POUR IMPOSER LE RETRAIT DE CE PROJET DE LOI, EMPECHER SON APPLICATION AU 1^{ER} JANVIER

Écouter les salariés, leur donner la parole, formuler avec eux les revendications pour la protection sociale, c'est aller au plus près du vécu quotidien :

- Beaucoup veulent partir plus tôt à la retraite, y compris en acceptant les "FNE" imposés par le patronat.

Comment faire grandir la revendication d'un avancement de l'âge de départ, à partir de 55 ans avec 37 ans et demi de cotisations validées et 75 % des dix meilleures années, en retraite de base et complémentaire ?

- Beaucoup sont mécontents des frais de maladie qui restent à leur charge sur les médicaments, les examens, les visites, les factures d'hôpital.

Comment faire grandir l'exigence d'une meilleure prise en charge de la prévention, des lunettes, du dentiste, des remboursements des soins, des soins de qualité bien adaptés aux besoins de la population.

- Beaucoup souffrent de l'intensification du travail, des dépressions, des accidents qui mutilent physiquement et moralement.

Comment faire grandir les besoins d'emplois et de réduction du temps de travail, de formation, d'amélioration des postes, de la sécurité et des charges de travail ?

Combien de parents et de mères de famille doivent imposer des restrictions draconiennes pour l'éducation et les besoins des enfants, alors que les 1 000 francs d'allocations familiales par enfant sont devenus un minimum vital ?

EN BREF

Les excédents records de la branche famille sont réalisés par la réduction des prestations familiales (4,7 milliards en 1991, 11 milliards en 1992).

Pour la branche vieillesse, le déficit annoncé de 18 milliards n'existerait pas sans les charges de compensation des régimes NON salariés qui représentent plus de 20 milliards de francs.

Et les dettes patronales ?

10 milliards en 1990, 18 milliards en 1991 et plus de 80 milliards de dettes cumulées. Il faut les récupérer, y compris par la création d'un fonds de compensation !

Le matériel

Pour le débat et pour l'action, des supports sont en cours de réalisation et mis à disposition des organisations :

- **modèle de tract en film à reproduire,**
- **carte-pétition pour favoriser l'expression des salariés,**
- **présentation des mots d'ordre et affichettes.**

Les moins de 60 ans sont trop nombreux en inactivité et coûtent trop cher en préretraite ? De quoi parle-t-on ?

En 1991, sur 2,9 millions de personnes de 55 à 59 ans :

- 1 530 000 avaient un emploi,
- 355 000 sont recensées au chômage, dispersées, à la recherche d'un emploi,
- 166 200 seulement sont en préretraite,
- 1 000 000 environ sont "dans la nature".



Nos propositions pour équilibrer le financement de la protection sociale et répondre aux besoins sociaux

Avec les revendications sociales, la CGT avance des propositions à caractère économique qui permettent de résoudre les problèmes d'équilibre et répondre aux besoins sociaux.

Dix propositions sont à mettre en débat pour garantir un financement juste et durable, à partir de l'entreprise, du salaire différé, des revenus financiers du capital. Cela passe notamment par :

- l'arrêt des exonérations sociales pour le patronat,
- le rééquilibrage des cotisations qui ont augmenté pour les salariés et diminué pour le patronat,
- la création d'emplois et la revalorisation des salaires,
- l'instauration d'une contribution sur le capital, à même hauteur que les salariés,
- une réforme du financement prenant en compte la valeur ajoutée des entreprises.

DÉBATTRE POUR AGIR RAPIDEMENT

En plaçant la protection sociale au cœur de la bataille pour l'emploi et les libertés, la CGT avance des perspectives pour impulser et développer l'action revendicative, contribuer au rassemblement des salariés, des chômeurs, des retraités.

Il y a urgence à hausser le ton devant l'ampleur et les conséquences d'une réforme qui s'attaque à l'existence même de la Sécurité Sociale (de même niveau que les Ordonnances de 1967 - dixit M. Teulade).

L'URGENCE EST DICTÉE

- Par l'expression du mécontentement de l'inquiétude et des exigences qui montent pour la retraite, la santé, la famille, les conditions de travail et l'emploi ;
- par l'échéance du 1er janvier 1993 annoncée comme date d'application du Fonds Anti-Solidarité/Teulade ;
- par l'ampleur et la gravité des

conséquences immédiates et à venir sur l'ensemble du système de protection sociale ;

- par l'exigence du retrait du Fonds Anti-Solidarité Vieillesse qu'il faudra imposer par un puissant rapport de forces.

Toutes les organisations de la CGT sont invitées à s'inscrire dans cette bataille dans le prolongement des résultats aux Prud'hommes, pour donner de l'impulsion au processus revendicatif, démocratique, tournée vers les salariés.

L'objectif n'est pas d'uniformiser mais de diversifier les formes d'action qui rassemblent et traduisent la volonté de se faire entendre sous forme de lettres, télégrammes, motions, délégations, etc.

Ensemble :

- interpellier les directions, le patronat, les administrations,
- s'adresser aux gouvernements et au ministère, aux parlementaires pour exiger le retrait pur et simple du projet de Fonds Anti-Solidarité.

L'UCR est engagée dans cette orientation pour le retrait du projet, les revendications des retraités, pouvoir d'achat, santé et dépendance.

Agir démocratiquement dans l'unité la plus large, sans craindre de s'adresser aux autres organisations dont certaines produisent des positions partiellement intéressantes, assez proches de la CGT.

Décembre peut être un mois riche d'initiatives pour la protection sociale, qui s'inscrivent pleinement dans la bataille pour l'emploi et les libertés et la remise des FNI 1993, en prenant appui sur les résultats du 9 décembre, pour donner un nouvel élan au débats pour l'action revendicative, la démocratie, le renforcement de la CGT.

qui émergent dans la période.

Cela doit être un facteur de confiance pour la mise en œuvre hardie des conceptions du 44^e Congrès, c'est la preuve qu'en étant à l'initiative dans

la réalisation de notre démarche, nous pouvons créer un rapport de force efficace pour les revendications avec des conséquences réelles pour la bonne santé de la CGT.



11 décembre

André Deluchat, Secrétaire de la CGT, conduira la délégation CGT - Rencontre Internationale à Barcelone pour exiger la libération du Secrétaire général CDT Maroc et autres syndicalistes.

15 au 18 décembre

Congrès Union nationale des Travailleurs du Mali (BAMAKO). Participation CGT : Marcel Omet.

17 décembre

Commission Exécutive de la CGT à Montreuil :

- *appréciation des résultats élections prud'homales - La syndicalisation. Rapporteur : Bernard Vivant ;*
- *Réception par la Commission Exécutive des 17 condamnés de Manufrance sous la présidence de Louis Viannet. Présence des avocats, des signataires de l'appel national...*

17 au 20 décembre

7^e Congrès de la HAK-IS de Turquie (Ankara). Participation CGT : Jacques Trégaro.

LUTTES EN BREF

Travailleurs de l'Etat

De multiples actions (105) portant notamment sur l'emploi, le budget, la protection sociale, la mobilité... ont été enregistrées durant le mois de novembre.

ANG Champigny (nettoieusement)

Après dix jours de grève avec occupation, les salariés ont obtenu des augmentations de salaires allant de 250 à 350 francs, l'amélioration des locaux et le paiement des jours de grève.

Animateurs d'Ozoir (77)

En lutte massive pour leurs qualifications, statut, le service public, depuis plusieurs semaines, 15 adhésions ont été réalisées.

EMI/France Saint-Ouen L'Aumone (95)

Après trois jours de grève, les salariés obtiennent + 300 francs en décembre, une prime de 500 francs en décembre, la suppression de la retenue sur salaire pour "erreur", une prime de qualité de 100 francs jusqu'en mars 1993, + 100 francs au 1^{er} juin (salaire minimum à 6 500 francs).

Roissy Centre de tri (93)

Après treize jours de grève concernant les primes, les conditions de travail, la sécurité, le respect de la dignité ; les agents ont obtenu notamment deux fois 400 francs pour tous. L'action se poursuit...

Sécurité sociale : le gouvernement osera-t-il ?

L'Assemblée nationale serait saisie paraît-il, le 10 décembre, d'un projet de loi visant à mettre en place, à la hussarde, un double régime de couverture sociale par le biais de la création d'un fonds de solidarité.

Ainsi, deux systèmes différents seraient instaurés.

L'un, d'assistance, géré par l'État, financé par l'impôt, et notamment la CSG supportée pour l'essentiel par les salariés, l'autre, d'assurance collective, financé par les employeurs et les salariés, la part de ces derniers ayant progressé de 70 % en dix ans.

Il en serait donc terminé d'une protection sociale fondée sur la solidarité et financée à partir des richesses produites.

En l'état, ce projet ouvre dangereusement la voie à la remise en cause de droits acquis par les salariés, couverts par les cotisations sociales, gérés dans la Sécurité sociale (cotisation préretraite ou chômage, bonification et majoration pour enfants, validation service national). Il va permettre, de même, une remise en cause en profondeur du financement actuel de la protection sociale allégé pour les employeurs, alourdi pour les salariés, aléatoire pour l'État, conduisant de fait à l'inégalité d'accès aux soins, à la santé et à la retraite.

La détérioration persistante de l'emploi qui pèse sur le financement des retraites et de la protection sociale, la forte pression du patronat pour diminuer sa participation conduisent aujourd'hui le gouvernement à chercher des réponses en pénalisant les salariés, les retraités, les familles, les régimes spéciaux plutôt que de s'en prendre à ceux qui cassent l'emploi dans ce pays.

Il n'est pas pensable qu'un enjeu d'une telle portée puisse se régler à l'esbroufe, en post-scriptum des travaux de l'Assemblée nationale.

La CGT en appelle aux salariés et les invite à se manifester sous toutes les formes possibles auprès de leurs députés pour exiger le retrait de ce projet.

Pour sa part, elle s'adresse dans le même sens auprès des différents groupes parlementaires.

Les nombreuses critiques exprimées par la quasi totalité des organisations syndicales devraient contribuer à souligner la responsabilité que prendraient les parlementaires en acceptant ce texte.

- Cette déclaration a été transmise à l'ensemble des groupes parlementaires.

*Déclaration de
Louis Viannet,
Secrétaire général de la CGT.*